

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 JANVIER 2021.**

Étaient présents : Mme THIEBAUT Aurélie, Mrs BOURQUIN Thierry, BIZZARRI Pascal, MATHIEU Dominique, CUCHE Sébastien, ATTONATY Jean-Luc et FISCHER Didier représentant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : Mmes HURLIN Cathia et CROS-MAYREVIEILLE Isabelle, Mrs DEBRIN Jean-Luc et ZANGA Frédéric.

Membres absents :

Délibération N° 2021-001

Dmande de subvention DETR/ DSIL – rénovation du réseau d'eau potable de la commune.

Vote à l'unanimité.

La commune de Craincourt compétente en eau, souhaite entreprendre le renouvellement de son réseau d'eau potable. L'opération comprend le renouvellement de conduites sur les 6 secteurs suivants : station de pompage au réservoir, réservoir-rue du point du jour, rue principale-rue de l'église, rue du Bon Vin et route de Liocourt, rue du Faubourg, rue du Bourguignon. Ce projet a notamment pour objectif d'améliorer le taux de rendement du réseau en diminuant les fuites attribuées aux conduites vieillissantes (pose datant de 1911 pour la plupart). Moselle Agence Technique (MATEC), AMO sur cette opération, a réalisé une étude de faisabilité qui démontre en effet un taux de perte des volumes produits de l'ordre de 30 à 40% en moyenne de 2016 à 2018.

La MOE, SETRS, recrutée en juin 2020, a depuis avancé dans le projet et l'estimation fournie au stade APD permet d'envisager le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles		
Description	Montant HT	Financier	Taux	Montant
MOE	46 096,26 €	Etat : DETR/DSIL	35 %	285 000 €
Travaux (hors réhabilitation du réservoir d'eau potable et option de traitement du Manganèse)	768 271,00 €	AERM	31 %	251 510 €
		Commune : emprunt	34 %	277 857,20 €
TOTAL	814 367,26 € HT	TOTAL	100%	814 367,26 €

Le Conseil Communal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention à l'Etat (DETR/DSIL) dont le montant et le taux sont précisés au plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Délibération N° 2021-002

Assurance du mobilier urbain ; Avenant au contrat.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant de l'assurance CIADE au sujet de la garantie « mobilier urbain ».

Les modalités de garanties vont être modifiées pour être étendues à des biens qui ne pouvaient pas être assurés jusqu'à présent où ne l'étaient pas dans l'intégralité.

La nouvelle garantie engendre une surprime annuelle qui s'élève à 223 € TTC.

La franchise s'élève à 0.60 fois la valeur de l'indice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant sur le contrat de l'assurance multirisque de la commune pour la garantie « mobilier urbain ».

APPROUVE la surprime s'élevant à 223.00 € TTC.

CHARGE le Maire de signer l'avenant.

DIVERS ET INFORMATIONS.

- ▶ Monsieur le maire sollicite les conseillers afin de mettre en place un planning pour effectuer le ménage en mairie.
- ▶ La contribution au SDIS 57 ne sera plus versée par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de Secours et Incendie de Delme. Elle s'élève à 2 410.19 € pour l'année 2021. Le budget primitif du Syndicat de Secours de Delme sera uniquement composé des subventions à verser (Jeunes Sapeurs-Pompiers et Sapeurs-Pompiers Volontaires) et des frais de fonctionnement courant du syndicat.
- ▶ Le syndicat Intercommunal de Voirie de Delme est actuellement en cours de dissolution. Dès cette année, les travaux de voirie peuvent être entrepris par les communes.



Le Maire :
Didier FISCHER